

## 4.-Métiers de l'édition et de la librairie

## 4.1.-Responsable d'une politique éditoriale

## Définition synthétique

*Est responsable de la politique éditoriale. Il suit le travail éditorial des directeurs de collections et est responsable d'un budget et des résultats commerciaux. À ce titre, il ordonne et supervise l'activité des équipes*

## Activités principales

- Participer à la définition du contenu éditorial
- Rechercher des nouvelles orientations pour les collections
- Sélectionner des directeurs de collections ou des auteurs
- Négocier les contrats
- Coordonner les différentes étapes de la réalisation des produits de communication dans les médias suscités
- Choisir des œuvres, voire les concevoir et participer à l'élaboration finale de la maquette
- Mettre en place des supports de communication et de promotion de l'activité éditoriale de l'établissement
- Rechercher de nouveaux réseaux promotionnels

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires